

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

---

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

### AMENDEMENT

N° CD268

présenté par  
M. Millienne, rapporteur

-----

#### ARTICLE PREMIER

I. – À la fin de l'alinéa 26, supprimer le mot :

« organiser ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi le début de l'alinéa 27 :

« 1° Organiser des... *(le reste sans changement)* ; »

III. – En conséquence, rédiger ainsi le début de l'alinéa 28 :

« 2° Organiser des... *(le reste sans changement)* ; »

IV. – En conséquence, rédiger ainsi le début de l'alinéa 29 :

« 3° Organiser des... *(le reste sans changement)* ; ».

V. - En conséquence, rédiger ainsi le début de l'alinéa 30 :

« 4° Organiser des... *(le reste sans changement)* ; ».

VI. - En conséquence, rédiger ainsi le début de l'alinéa 31 :

« 5° Organiser des... *(le reste sans changement)*. ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.